



Genève, le 12 décembre 2013

**COMMUNIQUE DE SEANCE
CONSEIL PARTICIPATIF du 11 décembre 2013**

Le Conseil a examiné le rapport de l'AEL sur les évaluations. Il a donné mandat à la commission des études de définir ce qu'est un contrôle continu et de préciser la possibilité de rattraper un contrôle échoué.

Il a adopté les projets de modification des plans d'études :

- de l'Ecole de langue et de civilisation françaises (BAFLE, MAFLE, DEFLE DESFLE ainsi que l'adaptation de son règlement d'études) ;
- de langue et de littérature italiennes ;
- d'histoire générale ;
- de langue, littérature et civilisation russes ;
- d'histoire de l'art (BA) ;
- de linguistique.

Il a modifié le règlement d'études, art. 17 BA, 16 MA à 90 crédits et 16 MA à 120 crédits ; ainsi que le règlement d'études du doctorat, art. 4, al. 5.

Il a complété la composition de ses commissions permanentes.

Il a adopté un projet de modification de son règlement de séance.